



HAL
open science

IHD - Institut d'histoire du droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IHD - Institut d'histoire du droit. 2014, Université de Montpellier. hceres-02033233

HAL Id: hceres-02033233

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033233>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Institut d'Histoire du Droit

IHD

sous tutelle des
établissements et organismes :

Nouvelle Université Montpellier



Janvier 2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Serge GUINCHARD, président du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Institut d'Histoire du Droit
Acronyme de l'unité :	IHD
Label demandé :	EA
N° actuel :	Sans objet (création)
Nom des directeurs (2013-2014) :	Sans objet
Nom des porteurs de projet (2015-2019) :	M. Yves MAUSEN

Membres du comité d'experts

Président :	M. Serge GUINCHARD, Université Paris 2
Experts :	M. Tristan AZZI, Université Paris Descartes (représentant du CNU)
	M. Joël MONEGER, Université Paris Dauphine
	M ^{me} Stéphanie PORCHY, Université Lyon 3
	M. René de QUENAUDON, Université de Strasbourg
	M. François SAINT-BONNET, Université Paris 2

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGE, Université Montpellier 1
M^{me} Solange BECQUE-ICKOWICZ (directrice de l'École Doctorale n° 461,
Droit et Science Politique)
M. Jacques MERCIER, Université Montpellier 1



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Jusqu'en 1997, les historiens du droit montpelliérains étaient regroupés dans l'Institut d'Histoire des Anciens Pays de Droit Ecrit (IHAPDE, URA-CNRS), créé par une grande figure de la discipline, M. André GOURON. Mais, par delà ce fondateur, cet institut a joui d'une grande réputation au sein de la communauté des historiens du droit grâce aux travaux de nombre de ses élèves mais aussi de ce qui pourrait être appelé l'*école montpelliéraine* d'histoire du droit.

Cette unité a été à l'origine de la fondation de l'UMR 5815 *Dynamiques du Droit* en 1997, qui, au moment de sa création, reposait sur un noyau d'historiens du droit. Avec les années, la logique largement fédérative de l'UMR a posé et pose encore des problèmes d'identité et de gouvernance pour les historiens du droit qui seront envisagés plus bas, problèmes au demeurant qui ne sont pas propre à cette université.

Une majorité d'historiens du droit montpelliérains, estimant que ces problèmes ne sont pas réglés et qu'ils ne peuvent pas l'être au sein de l'UMR, demande que l'autonomie de l'histoire du droit soit restaurée au sein d'un Institut d'Histoire du Droit qui prendrait la forme d'une Equipe d'Accueil. Cette aspiration à l'autonomie n'est pas propre à l'histoire du droit : en 2005, l'Institut des droits européens des droits de l'homme a en effet quitté l'UMR pour devenir EA (tandis qu'une EA « droit de la consommation et du marché » rejoignait l'UMR).

Les locaux du futur Institut d'Histoire du Droit seraient ceux dont disposaient l'Institut d'Histoire des Anciens Pays de Droit Ecrit dans les bâtiments de la Faculté de droit, 39, rue de l'Université à Montpellier : outre les bureaux, la salle de cours, l'Institut dispose d'une somptueuse bibliothèque d'histoire du droit, sans doute la plus belle et la plus complète du grand sud de la France.

Équipe de direction

L'IHD serait dirigé par le M. Yves MAUSEN.

Nomenclature AERES

SHS2_1 Droit

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés		8
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6		8



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants		
Thèses soutenues		
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées		6



2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le projet de recréation d'une équipe autonome d'histoire du droit se justifie pleinement. Les historiens du droit ont le sentiment d'avoir perdu leur identité propre au sein de l'UMR qui était au départ (fin des années 1990) centrée sur l'histoire du droit et qui a des centres d'intérêts fort éloignés à présent. Compte tenu de la très grande qualité des enseignants-chercheurs qui entendent créer cette équipe - équipe qui, en réalité, n'a jamais cessé d'exister comme groupe de travail spécialisé au sein de l'UMR Dynamiques du Droit -, sa petite taille ne saurait être un obstacle. En cela, elle ne différerait pas de nombre d'autres équipes d'accueil d'historiens du droit dans le paysage français. Cette petite taille pourrait paraître une fragilité notamment lorsque les Universités Montpellier 1 et Montpellier 2 auront fusionné. Cependant, l'ancrage puissant de ses membres dans des réseaux nationaux et internationaux saura, à n'en pas douter, accroître la visibilité de cette école d'histoire du droit de Montpellier pour le plus grand profit de cette université à naître. En outre, le soutien qu'apporte la tutelle à cette création fait office de garantie.

Enfin, le projet fort et cohérent de cette équipe soudée et dynamique montre que la petite taille d'une équipe ne saurait être un obstacle à son excellence.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts de l'unité tiennent à plusieurs facteurs :

- notoriété et rayonnement scientifique des membres qui la composent ;
- publications individuelles nombreuses et reconnues ;
- homogénéité épistémologique de l'équipe ;
- insertion dans des réseaux nationaux et internationaux ;
- réputation ancienne et justifiée d'excellence.

Points faibles et risques liés au contexte

Certains points faibles doivent toutefois être soulignés :

- taille modeste qui implique que tous les membres soient investis pleinement ;
- une insertion dans les milieux professionnels, sociaux et culturels qui pourrait être améliorée (même si cela est toujours délicat dans cette discipline) ;
- une difficulté structurelle à accéder à des contrats de recherche et à participer à des appels d'offre nationaux et internationaux.

Recommandations

Faire en sorte que tous les membres de l'équipe soient impliqués très activement dans l'effort de publication, et maintenir une forte présence dans les « lieux de pouvoir » pour défendre la spécificité de l'histoire du droit et faire connaître à tous son excellence à Montpellier.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Les travaux des historiens du droit qui entendent rejoindre l'institut d'histoire du droit figurent au bilan de l'UMR. Ils se caractérisent par leur nombre élevé et leur très remarquable qualité. En particulier, dans les domaines du droit colonial, du droit pénal, de la procédure ancienne et des sources médiévales, les recherches conduites tant sur le plan individuel qu'à l'occasion de rencontres et de colloques placent cette équipe parmi les meilleures de cette discipline. Les publications d'ouvrages, de manuels, d'articles et d'actes de colloque traduisent la très grande activité de ces chercheurs.

On doit toutefois noter que l'activité est inégalement répartie. Il est vrai également que certains membres de l'équipe ont occupé des fonctions importantes qui ne permettent pas de consacrer un temps considérable à la recherche.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Cette équipe comporte des personnalités de premier plan de la discipline histoire du droit en France. Quelques exemples permettent de l'attester : sur huit membres, deux d'entre eux ont été désignés présidents du jury d'agrégation, tandis qu'un troisième a été élu à l'IUF. Outre cette notoriété et les distinctions individuelles de certains membres, Montpellier fait figure de chef de file dans ses thématiques traditionnelles. En droit colonial, les équipes d'Aix et de Lille joignent leurs forces à celles de Montpellier pour approfondir les connaissances de ce champ nouveau. En droit processuel et en droit pénal, Montpellier travaille avec des chercheurs répartis sur toute l'Europe et en Amérique du Nord.

En outre, le rayonnement de ces chercheurs conduit à faire du M2 d'histoire du droit un master dont le recrutement est régional. Même si, comme pour tous les M2 d'histoire du droit, son effectif n'est pas pléthorique, l'important est de recruter de bons étudiants capables d'être formés et d'assurer la relève efficacement.

Il importe que la nouvelle génération maintienne l'équipe d'histoire du droit à ce niveau de rayonnement et d'attractivité, sachant que la barre est placée très haut.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Pour les historiens du droit de Montpellier, l'interaction avec l'environnement social et culturel se manifeste par la présence et l'implication dans les sociétés savantes (notamment l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier), les interventions multiples sous la forme de conférences (sociétés locales, sociétés de bienfaisance), d'émissions de Radio (locales et nationales) pour éclairer des éléments de l'actualité en prenant un vaste recul historique, de cours dans des écoles prestigieuses (comme l'École Nationale de la Magistrature) ou encore par la participation à la confection de catalogues d'exposition (par exemple : « Quand le visage perd sa face. La défiguration en art », Le Pouliguen, 2009).

Les historiens du droit de Montpellier, grâce à leur notoriété individuelle et collective, sont ainsi particulièrement bien intégrés dans le monde culturel et artistique en relation avec le droit et savent mettre leurs compétences et leurs savoirs au service d'un public élargi et cultivé.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'unité en formation forme actuellement un groupe de recherches dans l'UMR Dynamiques du droit. Comme presque toutes les petites équipes d'histoire du droit, elle se caractérise par une organisation à la fois très informelle et par une vie d'équipe d'une grande densité. Les réunions, nombreuses et régulières, sont l'occasion de faire le point sur les thématiques de recherche, les projets, la vie du master mais aussi les questions pédagogiques propres à la section. Cette organisation souple et efficace associe très largement les jeunes doctorants.

La bonne ambiance régnant entre les membres du groupe est perceptible. Ce sont là des éléments très importants pour la cohésion future de l'équipe. C'est aussi la raison pour laquelle les recrutements devront faire l'objet d'un soin particulièrement attentif : tant sur le plan scientifique évidemment, que sur le plan humain.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

La disponibilité et l'investissement de l'équipe enseignante pour les doctorants sont irréfutables. L'unité de lieu - la bibliothèque - de l'institut les favorise. Doctorants et enseignants peuvent se croiser et échanger car tous travaillent dans un même périmètre. Ainsi, les jeunes peuvent entendre et profiter des conseils des plus anciens, qu'ils dirigent leurs recherches ou non.

Le rythme des soutenances de thèses (8 thèses soutenues lors du précédent contrat sous la direction de professeurs qui entendent constituer cette équipe, le nombre de celles qui sont en préparation avec ou sans financement et le taux de recrutement de ceux qui s'orientent vers la carrière universitaire montrent que les historiens du droit de Montpellier constituent une véritable « école ». L'équipe serait rattachée à l'École Doctorale Droit et science politique (ED n° 461) sachant que ses membres relèvent déjà de cette ED en raison de leur appartenance à l'UMR Dynamiques du Droit. À ce titre, les doctorants bénéficieraient de l'ensemble des formations mises en place par l'ED.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

La thématique retenue - « ordre et ordonnancement » – pour le projet scientifique de l'unité envisagée consiste à rapprocher dans une rubrique commune les préoccupations des membres de l'équipe.

Chaque déclinaison du thème est portée par un ou plusieurs chercheurs confirmés : l'ordre procédural (*la procédure*, domaine relativement nouveau, *les sources*, domaine qui était celui de l'ancien IHAPDE), l'ordre colonial (*les frontières* et *la métropole aux colonies*, préoccupations qui sont depuis de nombreuses années des domaines d'excellence de l'école montpelliéraine), l'ordre social (le *droit pénal*, domaine travaillé par plusieurs membres de l'équipe et les *questions de société* explorées depuis peu). Six sous-thèmes qui correspondent peu ou prou au périmètre des recherches de chaque membre de l'équipe.

Même si ces thèmes sont positionnés au même niveau, certains d'entre eux ont fait, ou font, l'objet de travaux très nourris qui font de Montpellier un centre reconnu dans le domaine ; d'autres apparaissent comme des projets qui ne pourront être évalués que dans plusieurs années.

L'effort de mise en cohérence de l'ensemble pour révéler l'existence d'une véritable équipe est à louer. Le projet scientifique est capable de justifier la création d'un institut doté d'une autonomie.

Cependant, il importe de rappeler que le niveau de production des différents membres de l'équipe est variable et que la production repose pour une part non négligeable sur des membres qui, s'ils n'ont pas encore fait valoir leurs droits à la retraite, devraient le faire prochainement. L'équipe ainsi amputée à terme de plusieurs membres devra soutenir une activité exemplaire pour garantir durablement son existence autonome.

Il serait sans doute bon que l'IHD renforce ses liens institutionnels avec d'autres instituts comparables afin de disposer d'une force de frappe suffisante pour se positionner sur des appels d'offre nationaux ou internationaux.

Dans cette perspective, l'idéal suggéré par un membre de la future unité serait la création d'une équipe nationale. Plus aisé à réaliser à court terme, le travail en réseau permettrait de placer les historiens du droit de Montpellier en situation d'avoir les mêmes chances que les autres disciplines d'accéder à certains financements.

4 • Déroulement de la visite

Dates de la visite

Début : Jeudi 23 janvier 2014 à 8h30
Fin : Vendredi 24 janvier 2014 à 17h30

Lieu de la visite

Institution : Faculté de droit, Université de Montpellier 1
Adresse : 39, rue de l'Université, 34000 Montpellier

Locaux spécifiques visités :

Locaux affectés à l'histoire du droit dans le bâtiment du 39, rue de l'Université.

Déroulement ou programme de visite

La rencontre avec les membres de l'Institut d'Histoire du Droit et son directeur pressenti a fait partie des visites de plusieurs unités de recherche effectuées par le comité d'experts présidé par M. Serge GUINCHARD les 23 et 24 janvier 2014.

	Jeudi 23 janvier
08h30-09h00	réunion à huis clos du comité d'experts (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges)
09h00-09h30	rencontre avec M ^{me} la directrice de l'école doctorale, M ^{me} Solange BECQUE-ICKOWICZ
	Vendredi 24 janvier
08h15-08h45	Rencontre avec la tutelle
09h15-10h30	Rencontre avec le directeur pressenti de l'IHD, M. le Professeur Yves MAUSEN et les membres de l'équipe en formation.



5 • Observations générales des tutelles

Monsieur Didier HOUSSIN
Président de l'AERES
Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités
de recherche
Agence d'Evaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur (AERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Montpellier, le 24 avril 2014

Référence : Y. MAUSEN : S2PUR150008438 – IHD – Institut d'histoire du droit - 04342321N

Messieurs,

Je tiens à remercier le comité de visite AERES pour la qualité de son rapport d'évaluation concernant l'équipe de recherche « Institut d'histoire du droit » dirigée par le Professeur Yves MAUSEN.

J'ai bien noté les remarques formulées par le comité de visite et je veillerai à ce que celles-ci soient prises en compte par le directeur de cette structure de recherche.

Vous trouverez ci-joint les commentaires du directeur de l'unité de recherche auxquels je n'ai rien à rajouter.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Philippe AUGE
Président
Université Montpellier 1





Yves MAUSEN

Professeur agrégé des Facultés de droit
Membre de l'Institut Universitaire de France
Directeur de l'IHAPDE

27, rue du Pila Saint-Gély
34000 Montpellier

à M. Philippe Augé
Président de l'Université Montpellier I

Montpellier, le 8 avril 2014

Monsieur le Président,

En tant que porteur du projet de création de l'équipe d'accueil « Institut d'histoire du droit » au sein de l'Université Montpellier I, je n'ai, après avoir pris connaissance du rapport du comité d'évaluation de l'AERES, aucune remarque à formuler, sauf à faire remarquer que l'accès à l'éméritat de l'un des deux membres à la retraite devrait, loin d'« amputer » l'équipe, rendre d'autant plus « exemplaire » son activité. Mais le rapport me semble encourageant à un point qu'il n'est sans doute pas besoin de formuler cette réserve.

Je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, pour le soutien et la confiance que vous avez bien voulu accorder aux historiens du droit à cette occasion et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les plus respectueuses.